

Le forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick

Le forum de concertation Les Voix des femmes du Nouveau-Brunswick (le « Forum ») est un organisme consultatif indépendant du gouvernement qui traite des enjeux d'importance pour les femmes et de leur égalité réelle au Nouveau-Brunswick. Le Forum a été mandaté pour faire avancer l'égalité des femmes en offrant des conseils au gouvernement et en portant les enjeux à l'attention du public. Il jouit de la liberté et des ressources nécessaires pour mener des travaux de recherche, nouer le dialogue avec les intervenants et prendre des positions indépendantes sur les questions liées à l'égalité des femmes.

Le Forum a été créé en 2014 à la suite d'un processus pluriannuel d'engagement d'intervenants qui a été entrepris par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en réponse à l'abolition en 2011 du financement accordé à l'ancien Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick.

Les membres qui composent le Forum sont des Néo-Brunswickois, représentants ou non d'une organisation, préoccupés par l'égalité des femmes.

Apprentissage et garde des jeunes enfants et égalité des femmes

L'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) est un enjeu essentiel dans l'égalité des femmes et toute discussion qui porte sur les changements liés à l'AGJE au Nouveau-Brunswick doit s'inscrire dans ce contexte précis.

L'AGJE s'imbrique dans la question de l'égalité des femmes à partir de trois principaux pôles :

- 1) L'AGJE permet aux femmes de prendre part au marché du travail et de saisir des occasions de formation et d'éducation postsecondaire.
- 2) La grande majorité d'éducateurs et de gardiens sont des femmes et perçoivent un salaire faible et inacceptable.
- 3) La majorité des exploitants des établissements privés d'AGJE sont des entrepreneures.

En plus d'être un problème propre au genre, l'AGJE est avant tout une question d'inclusion sociale et économique pour les familles vivant dans la pauvreté, pour les familles de nouveaux arrivants et pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage. À différents points, ces préoccupations s'entrecroisent avec les considérations liées à l'égalité entre les genres et sont intégrées dans le présent mémoire.

Apprentissage et garde des jeunes enfants et entière participation des femmes dans la société

Depuis les années 1970, la participation des femmes sur le marché de l'emploi a connu une croissance exponentielle¹. Toutefois, pendant que les femmes ont intégré le monde du travail en nombre record, il n'y a pas eu de baisse proportionnelle appropriée en matière d'heures passées non rémunérées à l'entretien ménager et aux soins prodigués² – les femmes effectuent désormais l'entretien ménager et l'ensemble des soins *en plus* de leur métier à l'extérieur de chez elles³. Au Nouveau-Brunswick, ce sont encore les femmes qui prennent la majorité du congé parental³ et qui passent plus de temps que les

¹ [Scolarisées, employées et égales](#) (pages 6 à 7)

² [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (pages 53, 55); ² [Scolarisées, employées et égales](#) (pages 3 à 6).

³ [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (page 53)

hommes à faire du travail non rémunéré à la maison.

Comment expliquer la situation? L'une des raisons réside dans la perception historique selon laquelle l'entretien ménager et le travail lié aux soins relèvent de la responsabilité de la femme et sont des tâches qui s'exercent dans la sphère privée, sans rémunération. De telles perceptions sont profondément ancrées et lentes à faire évoluer. Une autre raison est l'accès insuffisant à l'AGJE : au Nouveau-Brunswick, en 2013-2014, les garderies agréées cumulaient 24 556 places, soit pour seulement 28 % des 91 000 enfants de la province âgés de 0 à 12 ans pour cette année-là⁴. Un peu plus de 50 % de ces places étaient dédiées à la garderie après l'école et moins de 10 % étaient dédiées aux nourrissons⁵.

Lorsque la garderie agréée est accessible, son prix est souvent prohibitif. En 2013, au Nouveau-Brunswick, le coût d'une place pour les nourrissons variait de 602,30 \$ à 740,65 \$ par mois; le coût d'une place pour les enfants d'âge préscolaire variait de 539,30 \$ à 629,58 \$ par mois et le coût d'une place après l'école variait de 277,12 \$ à 391 \$ par mois⁶. Dans certains cas, le coût d'une place dans une garderie agréée est plus élevé que les droits de scolarité à l'université.⁷

Les études montrent invariablement qu'en raison du manque d'AGJE accessible et abordable, les femmes sont amenées, par choix ou par contrainte, à se retirer du marché du travail ou d'y limiter leur participation. Le manque d'AGJE restreint également les femmes pour ce qui est de saisir les occasions d'éducation et de formation.⁸

Dans les cas où les femmes ne peuvent pas participer pleinement à la vie économique ou aux occasions d'éducation et de formation, il n'est pas surprenant que leur revenu médian soit constamment inférieur à celui des hommes (67 % au Nouveau-Brunswick)⁹ ou qu'elles continuent d'être sous-représentées dans les postes d'influence¹⁰. Autrement dit, lorsque la politique publique ne soutient pas la participation à part entière des femmes dans la société, nul ne peut dès lors s'étonner que la position des femmes reste inégale à celle des hommes.

Dans les cas où l'AGJE de haute qualité est accessible, abordable et adapté aux besoins des familles, la participation des femmes à la vie active augmente¹¹, et ce, pas uniquement lorsque les enfants sont très jeunes, mais aussi lorsqu'ils sont d'âge scolaire¹². De plus, les familles à faible revenu (ce qui englobe 30 % de l'ensemble des familles monoparentales dirigées par une femme au Nouveau-Brunswick¹³) ont

⁴ [Rapport annuel de statistiques des services de garderie 2013-2014](#) (page 8), [Early Childhood Education and Care in Canada 2014](#) (page 28)

⁵ [Rapport annuel de statistiques des services de garderie 2013-2014](#) (page 8)

⁶ [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (page 51)

⁷ Les services de garde d'enfants – une voie d'accès critique à l'égalité des mères de famille en matière d'emploi (page 5)

⁸ Les services de garde d'enfants – une voie d'accès critique à l'égalité des mères de famille en matière d'emploi (page 8); [Scolarisées, employées et égales](#) (page 7)

⁹ [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (page 39)

¹⁰ [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (pages 86 à 96)

¹¹ Les services de garde d'enfants – une voie d'accès critique à l'égalité des mères de famille en matière d'emploi (page 5), [Scolarisées, employées et égales](#) (page 7); [Étude spéciale services économiques TD](#) (page 4)

¹² [L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux](#) (page 12)

¹³ [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (page 41)

augmenté leurs possibilités de vivre au-dessus du seuil de pauvreté¹⁴. Enfin, la mise en place d'AGJE abordable et accessible et la mise en œuvre d'autres politiques en faveur de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale influent sur la décision des femmes d'avoir des enfants ainsi que sur le nombre d'enfants qu'elles auront¹⁵.

Égalité dans le secteur de l'AGJE

Comment expliquer le coût exorbitant d'une place dans une garderie agréée? Le coût de l'AGJE est élevé pour assurer une bonne qualité, en partie en raison du ratio personnel-enfants régulé par les provinces et territoires. De plus, le soutien financier du gouvernement est limité et est réparti entre les familles et les établissements d'AGJE, ce qui oblige les exploitants à fonctionner comme une entreprise dans une logique de marché qui dépend des tarifs demandés aux parents. La situation entraîne certes des coûts élevés pour les parents, mais aussi un accès inéquitable aux places selon le lieu géographique, le revenu et d'autres paramètres.

Cette approche axée sur le marché donne lieu à de faibles salaires pour les travailleurs exerçant dans le secteur de l'AGJE, salaire qui ne reflète pas l'importance de leur travail ou la responsabilité et les compétences nécessaires pour remplir leurs fonctions; on assiste, en d'autres termes, à une inéquité salariale.

Ce n'est pas un hasard si la main-d'œuvre des AGJE perçoit de bas salaires et si la majorité écrasante de cette main-d'œuvre sont des femmes; elles assurent le type de soins qui appartient traditionnellement à la sphère privée et qui est non rémunéré. En 2012-2013, les femmes composaient jusqu'à 96 % du programme de l'éducation à la petite enfance au NBCC et 100 % du programme d'éducation à l'enfance au CCNB¹⁶. En 2013-2014, les principaux employés dûment formés dans les garderies agréées au Nouveau-Brunswick gagnaient 15,57 \$ l'heure et les employés non formés gagnaient 13,42 \$¹⁷. Les bas salaires contribuent au roulement élevé du personnel, ce qui produit des effets négatifs sur la qualité des services¹⁸.

Enfin, il convient de noter que le Nouveau-Brunswick compte un pourcentage élevé de garderies privées à but lucratif (72 % en 2013-2014¹⁹) par rapport aux autres provinces²⁰, et les nombreux propriétaires exploitants sont des femmes. Bien que ces établissements soient à but lucratif, leurs bénéficiaires financiers nets²¹ sont toujours très bas et de nombreux exploitants indiquent que l'établissement ne serait pas viable sans le soutien du gouvernement qui s'effectue sous forme d'améliorations salariales²².

¹⁴ [Étude spéciale services économiques TD](#) (page 4)

¹⁵ [Étude spéciale services économiques TD](#) (page 4); [The Childcare Transition](#) (page 4); [Scolarisées, employées et égales](#) (page 7)

¹⁶ [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (pages 21, 23)

¹⁷ [Rapport annuel de statistiques des services de garderie 2013-2014](#) (pages 18 à 19)

¹⁸ [The Childcare Transition](#) (page 23)

¹⁹ [Rapport annuel de statistiques des services de garderie 2013-2014](#) (page 7)

²⁰ [Profil Égalité Femmes du Nouveau-Brunswick](#) (page 52)

²¹ Rapport situationnel des services de garde au Nouveau-Brunswick par L'association Soins et Éducation à la petite enfance du N.-B. (page 4)

²² Modification au programme de Soutien financier à l'amélioration de la qualité Enquête de terrain / Rapport par L'association Soins et Éducation à la petite enfance du N.-B.

Tableau 2 et Graphique 7 : [Étude spéciale services économiques TD](#)

Apprentissage et garde des jeunes enfants comme investissement dans une infrastructure à rendement élevé

Pour développer le type d'AGJE nécessaire à l'avancement de l'égalité des femmes, c'est-à-dire de haute qualité, abordable et accessible de manière comparable dans toutes les régions, les gouvernements doivent investir dans l'AGJE en tant que système complet et doivent soutenir le secteur en l'éloignant d'une approche axée sur le marché. Les gouvernements doivent concevoir l'AGJE comme l'investissement d'infrastructure de premier plan qu'il est en réalité.

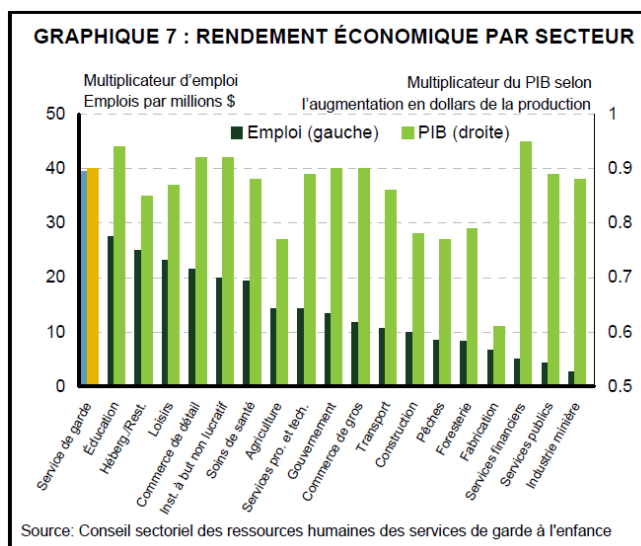
Il s'agit d'un investissement considérable et, bien sûr, il y aura la tentation de le rejeter et de le juger comme irréaliste, en particulier pour une petite province comme le Nouveau-Brunswick qui fait face à d'importants défis financiers. Cependant, deux éléments doivent être compris concernant cette proposition :

- 1) Les femmes – c'est-à-dire les femmes qui choisissent de se retirer du marché du travail ou d'y limiter leur participation et qui choisissent de délaissé ou de restreindre les occasions d'éducation postsecondaire et de formation; celles qui fournissent les services d'AGJE et celles qui exploitent un établissement d'AGJE – paient au prix fort la situation actuelle de l'AGJE au Nouveau-Brunswick.
- 2) L'AGJE offre un excellent rendement du capital investi.

Dans les contextes où le gouvernement ne soutient pas les politiques et ne subventionne pas les services nécessaires à l'avancement de l'égalité des femmes, ces dernières absorbent les coûts financiers et sociaux de l'inégalité, lesquels se traduisent par une perte de salaire, une réduction de leur revenu à vie ainsi que des résultats plus faibles sur le plan social et sur la santé associés à la perte de revenu. Ce coût absorbé par les femmes est aussi un coût pour la province : perte de recettes fiscales, coûts liés à la violence envers les femmes, coûts liés à de mauvais résultats de santé et coûts liés à une hausse du recours à l'aide sociale. Ces coûts viennent, bien sûr, s'ajouter à la perte inestimable causée par le fait de ne pas voir les femmes dûment représentées à la table pour diriger, collaborer et innover dans le monde des affaires, de la politique et de la collectivité²³.

Étude	Avantage / Coût (\$)
Conséquences économiques de la politique sur des services de garde éducatifs au Québec, de Fortin, Godbout et St-Cerny, 2011	1.49
Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur, de Peters et al., 2010	2.00
Pénurie de la main-d'œuvre : les effets socioéconomiques, de Fairholm, 2009	2.42
Les services de garde en tant que développement économique régional, de Prentice, 2007	2.78
Les avantages et les coûts liés à de bons services de garde à l'enfance, de Cleveland & Krashinsky, 1998	2.00

Source : Le point sur la petite enfance 3



²³ [Scolarisées, employées et égales](#) (page 11)

Le Nouveau-Brunswick paie déjà le prix pour son secteur de l'AGJE disparate et axé sur le marché – il serait donc juste et responsable sur le plan financier d'investir plutôt dans un système de haute qualité qui promeut l'égalité des femmes.

Quel serait le modèle d'investissement pour un système d'AGJE de haute qualité? Les études successives ont toutes démontré que les avantages, à la fois à court et à long terme, dépassent les coûts²⁴. Les études montrent également que, par rapport aux autres industries, l'AGJE est un excellent multiplicateur d'emploi et un excellent multiplicateur de PIB²⁵. Cela est dû au fait que le système d'AGJE génère une augmentation des recettes fiscales et qu'il peut réduire le nombre de familles vivant dans la pauvreté et diminuer les coûts du système social, du système de soins de santé, du système d'éducation spécialisée et d'autres encore²⁶.

Il est à noter que les principaux avantages d'un système d'AGJE de haute qualité reposent sur l'amélioration des résultats pour les enfants marginalisés et vulnérables (c.-à-d. les enfants issus de milieux à faible revenu, y compris les foyers multigénérationnels à faible revenu; les enfants nouvellement arrivés; les enfants ayant des difficultés d'apprentissage) qui y sont accueillis²⁷. Un système d'AGJE peut créer un champ d'intervention bien plus équitable et comparable pour les enfants qui, autrement, entreraient dans le système d'éducation avec un désavantage, ce qui limiterait leurs résultats à long terme en matière de santé, d'éducation et de revenu²⁸. Le rendement du capital investi semble atteindre son plus haut niveau pour les jeunes les plus marginalisés et les plus vulnérables²⁹.

L'argument des coûts-bénéfices liés à un système d'AGJE au Nouveau-Brunswick est clair, et toute réticence à mettre en œuvre un tel système s'inscrit dans un cadre de pensée archaïque et désuet selon lequel la responsabilité du gouvernement pour l'éducation primaire commence uniquement à 4 ou 5 ans³⁰. Au vu des connaissances actuelles sur l'importance de l'AGJE et sur l'amélioration des résultats ainsi que sur la nécessité des AGJE pour l'égalité des femmes, c'est ce plan d'action juste et responsable que doit déployer le gouvernement pour renforcer son rôle dans l'éducation et les soins des enfants à un plus jeune âge.

²⁴ [Scolarisées, employées et égales](#) (pages 10 à 11); [Early learning and care impact analysis](#) (page 20); [Étude spéciale services économiques TD](#) (pages 1 à 2, 5 à 6); [L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux](#) (page 27)

²⁵ [Scolarisées, employées et égales](#) (pages 10 à 11), [Early learning and care impact analysis](#) (page 19), [Étude spéciale services économiques TD](#) (page 5); [L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux](#) (page 27)

²⁶ [L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux](#) (pages iv, 26); [Étude spéciale services économiques TD](#) (pages 2, 4 à 6); [Scolarisées, employées et égales](#) (pages 10 à 11)

²⁷ [Scolarisées, employées et égales](#) (page 10), [The Childcare Transition](#) (pages 8); [Étude spéciale services économiques TD](#) (pages 2 à 4)

²⁸ [Scolarisées, employées et égales](#) (page 10); [The Childcare Transition](#) (page 8); [Étude spéciale services économiques TD](#) (pages 2 à 4)

²⁹ [Étude spéciale services économiques TD](#) (page 2 à 5)

³⁰ [Étude spéciale services économiques TD](#) (page 2), [The Childcare Transition](#) (page 31)

Recommandations sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Nouveau-Brunswick

- S'engager à un changement de cap conceptuel dans lequel l'AGJE est perçu comme un investissement d'infrastructure de premier ordre et comme une composante essentielle de l'égalité des femmes et de l'amélioration des résultats futurs pour les enfants marginalisés et vulnérables.
- S'assurer qu'une analyse rigoureuse et comparative selon le genre est une composante fondamentale de toutes les consultations et les délibérations politiques sur l'AGJE et que la promotion de l'égalité des femmes est une priorité clé dans la prise de décision définitive.
- Augmenter l'investissement public dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Hausser l'investissement public, ce qui éloignera l'AGJE des services hétérogènes et axés sur le marché et le recentrera vers un *système* dynamique, réceptif, accessible, abordable et de haute qualité.
- Investir dans un système d'AGJE, ce qui se traduira par une amélioration de la rémunération des éducatrices et des gardiennes.
- Voir à ce que des mesures soient mises en place pour s'assurer que les changements liés aux approches d'investissement existantes ne déstabilisent pas les exploitants des établissements d'AGJE ou ne les laissent pas sans soutien afin qu'ils puissent s'ajuster aux nouvelles priorités d'investissement dans l'AGJE.